

RÉE

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat"
054 976 54 17



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

« **Vois, Je place devant vous aujourd'hui : une bénédiction et une malédiction** » (Dévarim 1;27)

La question que de nombreux commentateurs posent à propos de ce verset concerne le changement de personne effectué, du pluriel au singulier, dans les premiers mots du verset. En effet, au début nous lisons « Vois » et peu après : « devant vous ». Or en toute logique il aurait dû être écrit « vois » et « devant toi » ou « voyez » et « devant vous ». C'est ainsi que tout le monde écrit et c'est ainsi que nous devons donc écrire. Certes, mais ces règles d'accord ne concernent pas Le Créateur du monde Qui a de nombreux enseignements à nous transmettre dans chaque mot de Sa sainte Torah.

Revenons cependant au sujet de faire comme tout le monde, de manière générale. Lorsque l'on se pose la question de savoir pourquoi nous agissons comme ceci ou comme cela, la réponse est très souvent : « parce que tout le monde agit ainsi. » Nous suivons en effet tous le courant, si tout le monde le fait, c'est que c'est la bonne manière d'agir.

VIVRE A CONTRE COURANT

Essayons d'analyser pourquoi nous avons cette forte tendance à suivre la majorité. Qu'est-ce que cela signifie ? Et, est-ce vraiment le bon choix ?



Dans l'accomplissement d'une halakha, la Torah nous dit toujours de suivre l'avis de la majorité des décisionnaires. Mais ici nous parlons de Posskim, de Sages, de personnes aptes à nous orienter correctement et non de gens qui utilisent la voix du plus grand nombre pour nous faire adopter un comportement contraire à ce qu'il nous est permis de faire. Si nous Juifs, avons accepté cette loi qu'il faut toujours suivre la majorité, en tant que peuple à démographie faible, nous aurions tous, 'Hass ve chalom effectué une conversion au christianisme ou à l'islam, afin de nous fondre dans la masse. C'est d'ailleurs ce que beaucoup d'entre nous font sans aller toujours jusqu'à se convertir D. merci, et le simple fait que nous suivions le calendrier chrétien le prouve, qui ne correspond à rien selon la Torah.

Voici un exemple : Une personne doit louer une voiture, elle fait appel à une compagnie de location qui lui propose un certain prix pour une petite voiture assez modeste.

Suite p2



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Vers la fin de la Paracha est écrit une Mitsva particulière que l'on pratique (les hommes) tous les jours, le souvenir de la Sortie d'Egypte. En effet le verset stipule "Afin que tu te souviennes de la sortie d'Egypte tous les jours de ta vie etc..." (Dévarim 16.3)". C'est pour cette raison aussi que les Sages ont institué de lire le 3^{ème} paragraphe de la lecture du Chéma, matin et soir, car il y est mentionné cet épisode.

Au niveau de la Halaha (la loi juive), le Maguen Avraham énonce une nouveauté. Un homme pourra faire la Mitsva (de se souvenir) lorsqu'il récitera le "Az Yachir Moché", le passage dans la prière du matin (Psouqué Dézimra) qui est le chant que la communauté juive a entonné lorsqu'ils sortirent vivants de la Mer alors que leurs anciens bourreaux trouvèrent la mort dans les abîmes maritimes en face de Sharm El Sheikh... Or, le fameux Rabbi Akiva Eiger (éminent Rav du 19^{ème} siècle) rapporte les paroles de son gendre, le Hatham Soffer, qui s'étonne d'une pareille Halah'a. En effet, les versets stipulent de se souvenir du jour de la Sortie d'Egypte. Or le chant du "Az Yachir" s'est déroulé au bord de la Mer, une semaine après le grand départ d'Egypte. **Donc comment le Maguen Avraham peut soutenir qu'avec le "Chant des Bné Israël" on sera quitte de la Mitsva de se remémorer (la sortie d'Egypte) ? Je sais que mes lecteurs sont encore sur les plages, séparées, du littoral méditerranéen à la fin du mois d'aout, mais faisons un petit effort de concentration pour comprendre la finesse du développement.** Le Zihron Yossef (Talmid Haham de Bné Braq) rapportera plusieurs possibilités afin de répondre à cette question.

ETRE JUIF DANS LE CŒUR... ET POURTANT CELA MARCHE !



La Première, d'après le Prémégadim qui considère (suivant certains décisionnaires) qu'on peut effectuer la Mitsva du souvenir par la pensée du cœur! Comme vous le savez fort bien, mon feuillet n'est pas partisan des "juifs du cœur", mais cette fois cela marchera ! Car la pensée est assimilée à une parole. Donc lorsque le verset dit "Souviens-toi..." on pourra accomplir la Mitsva dans son cœur et ses pensées...

Et puisque d'une manière générale un homme qui lit ce passage de la prière aura certainement une petite pensée pour le jour de la sortie d'Egypte (lorsque nous sommes sortis de Ramsès) alors il accomplira en cela la Mitsva du souvenir, CQFD. Cependant, cette réponse dépendra d'une discussion dans le Talmud à savoir si la pensée est assimilée à une parole (Voir chapitre 4 Michna 4 dans Bérahot). D'après l'avis plus sévère, une pensée ne sera pas considérée comme une parole. Donc d'après ce dernier avis la question de base reste sans réponse. De plus, la réponse du PriMégadim (que tout le monde a une petite pensée pour la sortie d'Egypte...) n'est pas dite pour le commun des mortels... En effet, même si le

public chante à tue-tête le "Az Yachir Moché" qui peut dire qu'il a véritablement réfléchi sur le sens des mots pour avoir une pensée pour la Sortie d'Egypte?? (Et puisqu'on en est là, on rapportera une magnifique anecdote sur le Machguiah de Poniowiz: Rabi Yéhezkiel Léwinstein Zatsal. Le Rav avait une chambre attenante à la Yéchiva et plus d'une fois on entendait le bruit des chaises et des tables que l'on déplaçait. Des élèves téméraires ont percé le mystère. Il s'agissait d'un amoncellement de divers meubles et Stenders (mini bureau d'étude) qui étaient alignés l'un en face de l'autre tandis... suite p3



Retrouvez Beezrat Hachem dès Roch Hodech Elloul, « **TECHOUVATIME** » un rendez-vous quotidien pour avancer ensemble et se préparer comme il se doit pour Roch Hachana.



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

VIVRE A CONTRE COURANT' (suite)

Tout-à-coup un homme s'approche de lui, et lui propose une solution de covoiturage, dans un véhicule beaucoup plus confortable et surtout à un prix nettement plus intéressant.

Notre homme s'intéresse bien sûr immédiatement à cette offre alléchante, mais après quelques questions, il s'aperçoit que le chauffeur de ce véhicule ne va pas du tout dans la même direction que lui, l'un va vers l'Est tandis que l'autre doit se diriger vers l'Ouest.

S'il n'avait pas vérifié ce « petit » détail, et qu'il ne s'était fié qu'au prix et au confort du véhicule, il aurait dû non seulement recommencer son voyage en sens inverse pour rentrer chez lui, mais il aurait aussi perdu l'argent donné pour ce covoiturage et dû repayer une location pour effectuer le voyage qu'il devait faire de toute façon ! Et qui sait, s'il aurait eu les moyens physiques et financiers de faire et refaire ce long et difficile voyage. La Torah nous met en garde : « **Vois, Je place devant vous aujourd'hui : une bénédiction et une malédiction.** »

Lorsque la Torah emploie le terme « vois », cela signifie qu'elle s'adresse à chacun d'entre nous personnellement. C'est vrai que c'est devant tout le monde, « devant vous » que Hachem a placé une bénédiction et une malédiction, mais chacun doit les accepter individuellement. Celui qui se laisse influencer pour de mauvaises raisons témoigne de sa faiblesse physique ou spirituelle.

Afin de mieux comprendre notre sujet, le Rav Elyahou Abergel rapporte la halakha suivante du Choulkhane Aroukh (Yore Deah 59), que nous allons ensuite illustrer.

Un homme transporte des poules. Il passe un pont, sous lequel l'eau de la rivière s'écoule, lorsque subitement, l'une des poules tombe à l'eau du haut du pont à hauteur d'un mètre environ.

Selon la Halakha, une poule qui tombe sur le sol de cette hauteur, et qui a reçu un coup, doit subir des vérifications de tous ses membres, car l'on craint qu'à cause de la chute, l'un de ses membres ne soit cassé ou un tendon déchiré. Dans le cas de la poule qui tombe dans l'eau, nous allons observer la chute pour déterminer si des vérifications seront nécessaires ou non.

Si la poule, après sa chute, descend la rivière au fil du courant, alors cette poule aura besoin d'une vérification. Le fait qu'elle se laisse emporter par les flots révèle qu'elle a sans doute un problème physique. Cette poule subira donc une Che'hita sans berakha, car si l'on décelait une fracture ou autre, la berakha aurait été dite en vain.

A présent, si cette poule nage à contre-courant et essaye à tout prix de remonter le fleuve, elle subira une Che'hita avec berakha et n'aura pas besoin d'aucune vérification. En effet, si elle est capable de nager à contre-courant, elle prouve par là qu'elle est en parfaite santé.

Nous pouvons comprendre, à partir de cette Halakha, qu'il en est de même pour nous. Si nous nous laissons emporter par le courant de la

société, c'est un signe de faiblesse, de fracture, physique ou morale.

Si par contre, nous nageons à contre-courant d'une société qui cherche à détruire notre identité et notre véritable raison de vivre, c'est le signe d'une totale maîtrise de soi et d'une parfaite santé tant physique que morale. Nous agissons alors comme des Hommes.

Rav Amnon Its'hak Chlita illustre ce concept par une petite histoire:

Un homme a commis un meurtre, il est appelé au tribunal pour se faire juger. Le juge le regarde et lui propose un marché. Si maintenant, devant toute l'assemblée présente, le coupable avoue sa faute, promet de ne plus causer de tort à personne, de ne plus commettre de crime et pleure pendant un quart d'heure, il sera acquitté de toutes ses fautes et pourra rentrer chez lui. Évidemment, le condamné se met à pleurer. Il se confesse et commence à se repentir. Mais soudain, il aperçoit dans l'assemblée ses amis, sa bande, ses compagnons dans les mauvais coups. Ses amis le regardent et commencent à se moquer de lui, ils le traitent de « dégonflé », de pleurnichard et lui disent : « Sois un Homme ! » Notre condamné reprend alors son souffle, arrête son mea culpa et essuie ses larmes. Le juge le regarde et lui demande pourquoi ce changement d'attitude. Cela fait déjà 8 minutes qu'il pleure, la moitié du parcours est effectuée ! Rien à faire, il ne veut plus continuer. Alors le juge rend son verdict et notre condamné passera les 25 prochaines années en prison. Ses amis sont fiers de lui, ça c'est un Homme !

Mais cet homme a-t-il fait preuve de courage ou de stupidité? Il a voulu faire le beau et jouer les rebelles mais qu'a-t-il gagné? Sa perte...

Il est parfois louable de jouer les rebelles, mais il faut être rebelle parmi les rebelles!

Savoir dire non : « Non merci, je ne fume pas... Non, je ne travaillerai pas pour des escrocs... Vendredi soir, je ne sors pas car je suis chomer Chabbat... Non, je ne mange pas dans ce restaurant car il n'y a pas de Teoudat Cacherout... » Dans tous ces cas, « non » n'est pas un signe de faiblesse mais de bravoure.

Le contre-courant de la société représente en fait la normalité du Juif puisque la société nous entraîne à contre-courant de notre Torah.

Par exemple, nous entendons très souvent : « Qu'est-ce tu écoutes comme musique ? De la musique normale... c'est-à-dire jazz, rap, rock ? Mais est-ce vraiment normal pour un Juif ?

« Vois » ! Tout le monde a reçu la même Torah, mais après 120 ans, nous serons seuls chacun face à nos actions passées. Soyons des Hommes, des vrais, des Juifs, des Tsadikim et nous serons bénis selon la promesse Divine.

Rav Mordékhaï Bismuth 00.972 (0)54.841.88.36
mb0548418836@gmail.com

La rentrée "des classes" à la Yéchiva



Votre bénédiction pour l'année à venir...

EN SAVOIR PLUS

L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Niflaot que Tu réalises chaque jour envers Ton peuple

Pour l'élévation de l'âme de Mordekhai ben Dvora Lea Guemara

La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Sim'ha Joëlle Esther bat Denise Dina

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouna

La guérison complète et rapide de tous les malades de Am Israël à travers le monde

Pour l'élévation de l'âme de Chalom ben Naama





Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

que le Rav Lévinstein, passait entre le tas de chaises en chantant le 'Az Yachir'. C'est-à-dire qu'il se remémorait **réellement**, les montagnes d'eaux sur les côtés et les fils d'Israël qui passaient au milieu des murailles d'eaux. Pour un homme de cette trempe on est sûr qu'il accomplissait les paroles du Maguen Avraham d'après le PriMégadim! (Voir aussi le Chaagat Arié siman 13)

Il existe une autre réponse, celle du **Gaon de Vilna**. Il enseigne que la véritable délivrance du Clal Israël s'est déroulée lors de la traversée de la Mer! C'est uniquement lorsque les BNE Israël ont vu leurs geôliers mourir sur les berges de la Mer Rouge qu'ils ont été soulagés et se sont **considérés pour toujours délivrés du joug égyptien!** Jusqu'à ce qu'ils reconnaissent les corps de leurs tortionnaires, ils ont toujours eu la peur qu'ils ne reviennent les asservissent. Ce n'est que lorsqu'ils ont identifié les cadavres de leurs anciens maîtres qu'ils ont pu croire à la fin de l'esclavage. De plus, la Mer a déposé sur les berges toute la richesse des chariots de combat égyptiens et en cela, le peuple juif s'est enrichi par le paiement des 210 années de peine et de travail. Donc l'épisode de la traversée de la Mer fait partie intégrante de la Sortie d'Egypte (on pourra donc se suffire de lire le passage de la traversée de la mer pour accomplir la Mitsva)

Une troisième manière de répondre c'est d'après l'avis de Ben Zoma dans la Michna A de Bérahoh. Il considère qu'à la venue du Machiah on n'aura plus besoin de mentionner la sortie d'Egypte. En effet le verset des prophètes énonce **"Voici les jours qui viennent (dit Hachem) où l'on ne dira plus "voici les jours que Hachem a fait pour nous sortir d'Egypte" mais "voici les jours que Hachem nous a fait, pour sortir des pays du Nord et pour nous amener en Erets Israel..."** C'est à dire que le prophète nous prévient qu'après le dévoilement du Machiah on cessera de se remémorer la Sortie d'Egypte! Les prodiges de l'avènement du Machiah seront tellement grands qu'on n'aura plus besoin de se remémorer la sortie d'Egypte. Lors de la nouvelle époque, on mentionnera uniquement la sortie de l'exil **d'entre les nations!** Or, le Rachba pose sur ce dernier avis une question. **Il est un des fondements de la Thora que les lois du Sinaï ne seront jamais abolies ! Jusqu'à la fin des temps!** Donc comment le prophète peut-il prétendre qu'une seule Mitsva (comme le souvenir de la sortie d'Egypte) puisse devenir caduque ? Sa réponse est que **le souvenir de la Sortie d'Egypte a pour but de se renforcer dans la foi et la confiance en Hachem!** A l'heure où le machiah se dévoilera, ce sentiment de foi sera encore bien plus développé (grâce à tous les miracles occasionnés par sa venue. NB: quand on parle Messie, il s'agit d'un homme, et **non une nation ou l'Etat hébreux**, descendant de la lignée du Roi David qui viendra nous délivrer de l'influence des nations) Donc conclut le Rachba, lorsqu'à la fin des temps on ne mentionnera **que les prodiges du Messie** c'est que l'essence de la Mitsva (de la Sortie d'Egypte) n'est pas perdue! De la même manière, en disant le chant de l'Az Yachir, on accomplira la Mitsva du souvenir en renforçant le sentiment de confiance vis-à-vis du Boré Olam!

Cette Mitsva vient pour nous renforcer dans notre confiance en Hachem et dans Ses capacités de venir à notre aide. **Car la foi d'un croyant a toujours besoin d'être entretenue et consolidée.** Or la Sortie d'Egypte avec tous les miracles qui l'accompagnèrent est une base solide pour la construire. Et comme les Sages l'enseignent, la Providence divine ressemble à l'ombre de l'homme qui se dessine dans le sol. Lorsque l'homme tend sa main au soleil, son ombre apparaîtra à terre. Par contre si on tend **tout** le bras, son ombre apparaîtra. C'est la même chose avec Hachem! Lorsque l'homme veut se débrouiller tout seul, Hachem le laissera faire. **Si par contre l'homme s'appuie sur D.ieu, alors sa grande Miséricorde se déversera sur lui pour l'aider dans les moments difficiles de sa vie.**

Rav David Gold ☎ 00 972.55.677.87



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

« C'est l'Eternel votre D. qu'il faut suivre » (Devarim13-5)

Rabbi Bonim de Pchis'ha **zatsal** était **aveugle**. Sa vue déclina lentement mais sûrement. Alors qu'il n'était encore qu'un **jeune avrekh** plein d'avenir, il travaillait comme **commerçant** dans la ville de Dantzig afin de subvenir à ses besoins. Il prit conseil auprès des médecins qui étaient pessimistes à son sujet. Il pria et supporta sa souffrance en silence. Un jour, **un Juif vint prendre conseil auprès de lui après avoir entendu parler de lui.** Il raconta qu'il souffrait de douleurs oculaires intenses. Son ophtalmologue était très pessimiste. Il se rendit dans la grande ville mais fut également déçu des pronostics des médecins. Il se rendit à la capitale en vain. Il arriva à Dantzig afin de chercher une solution à sa maladie. Pendant ses recherches, il apprit qu'un commerçant souffrait de douleurs oculaires. Vu qu'ils connaissaient tous les médecins spécialisés dans ce domaine, **Rabbi Bonim fut heureux de pouvoir aider et partager son expérience**, il envoya cet homme chez les meilleurs médecins. Peu de temps après, le Juif revint chez lui. **Il raconta qu'il était allé chez tous les médecins qu'il lui avait conseillé mais fut déçu.** Son état empirait. Il a entendu que dans une des ruelles des quartiers pauvres résidait **un sorcier gitan qui faisait des incantations et de la sorcellerie.** Puisque les médecins ne réussissaient pas à trouver une solution, **il pensait se tourner vers ce sorcier.** Comme il savait que Rabbi Bonim souffrait aussi de douleurs oculaires et que les médecins n'avaient pas réussi à trouver un remède pour lui, et comme il se sentait reconnaissant envers pour ses conseils, **il lui proposa de l'accompagner chez ce sorcier gitan...**

Rabbi Bonim lui répondit : **la Torah nous ordonne de nous soucier de notre santé.** Ce souci nous oblige à nous rendre chez les meilleurs médecins. Si vous étiez venu me dire que les médecins de Dantzig n'ont pas

PRIER POUR UNE BONNE SANTÉ

trouvé de remède à vos douleurs, je vous aurais envoyé consulter des médecins plus spécialisés de Königsberg ou Berlin, dans le cadre de notre obligation de nous efforcer à trouver une solution à nos maux, joint à l'obligation de **prier pour une bonne santé**, afin que D. nous accorde son aide et nous sauve.

Mais si vous ne croyez plus dans le pouvoir de la médecine pour vous soigner et que vous voulez vous tourner vers des moyens spirituels, pourquoi essayez-vous de m'emmener avec vous chez un sorcier ? Je vous propose que nous nous rendions ensemble chez le Maguid de Koznitch ! **Pourquoi se tourner vers des forces maléfiques s'il est possible d'utiliser des forces de sainteté ?!**

Dans notre paracha est écrit un avertissement : **ne pas aller chez les prophètes idolâtres, qui ne valent rien, « il faut se tourner vers D. et aller avec lui »**, il faut suivre les vrais prophètes, selon le commentaire du Ramban, « et seulement à lui nous poserons nos questions ! »

Il nous faut clarifier le fait que ceux qui utilisent les forces cachées, peuvent parfois apporter des informations inconnues et des secrets, et prévoir le futur avec précision. Mais ceci n'a aucune signification. Ceci ne prouve rien sur la vertu d'une personne ni sur son niveau spirituel. C'est peut-être un talent parmi tant d'autres, comme le talent de chanter ou de dessiner. **Seule la prophétie Divine est véritable** et si la prophétie ne se réalise pas, le faux prophète est condamné à mourir.

Que la personne n'en vienne pas à se dire : **Qu'est-ce que cela peut bien faire si ma solution provient des forces maléfiques, d'un simple talent ou des forces de sainteté ? Tous les moyens sont bons, et le plus important est de trouver le remède à mon problème.** Ceci est une erreur fatale ! La personne doit **se souvenir que tout vient de D. et que nous avons besoin de Son aide pour avancer dans notre vie.** Seul celui qui prend conseil auprès des sages mérite la délivrance et la réussite ! (Extrait de l'ouvrage Mayane Hachavoua)





« La bénédiction que vous écoutez ... et la malédiction si vous n'écoutez pas » (11,27-28)

Selon le Sfat Emet, l'emploi de : « que » (pour la bénédiction) et de : « si » (pour la malédiction), nous fait prendre conscience que la malédiction divine ainsi que tous les maux s'abattant sur le monde, est le résultat de nos mauvaises actions. Il y a une relation de cause à effet.

Le Ohr ha'Haïm commente : Ne pas écouter les paroles de la Torah est en soi une malédiction. Comme l'annonce le verset, celui qui s'en abstient « se détournera du chemin » et finira par « aller après d'autres dieux ». Le Ohr ha'Haïm enseigne également : « Voyez » avec les yeux du émet, et non avec un oeil humain éphémère, il ne faut pas se laisser abuser par le succès apparent des réchaïm :

« car le racha n'a pas d'avenir » (Michlé 24,20). Si vous obéissez, il n'y aura que bénédiction malgré les apparences ; si vous désobéissez, il n'y aura que malédictions bien que la 1ere impression puisse être favorable. Dans le cadre du libre arbitre, le yétser ara a le pouvoir de nous faire voir une malédiction en bénédiction, la Torah emploie le mot : « voyez » regarde bien pour faire le bon choix ! Est-ce mon yétser ara qui me pousse à agir ainsi ? Ou bien est-ce la volonté de Hachem.

« Que s'il y a chez toi un indigent, d'entre tes frères, dans l'une de tes villes, au pays que l'Éternel, ton D.ieu, te destine, tu n'endurciras point ton coeur, ni ne fermeras ta main à ton frère nécessiteux. » (15, 7)

Ensuite, la Torah détaille ce que nous devons faire avec notre frère indigent : « Ouvre-lui plutôt ta main ! Prête-lui en raison de ses besoins, de ce qui peut lui manquer ! »

Le Gaon de Vilna explique que le Texte évoque ainsi allusivement l'ordre exact à répéter dans le don de la tsédaka : si l'homme plie ses doigts, ils ont tous l'air égaux, tandis que quand sa main est ouverte, on voit bien que ce n'est pas le cas. Or, le verset précise qu'il faut

fournir au nécessiteux « en raison de ses besoins, de ce qui peut lui manquer » – même un

cheval en guise de monture et un serviteur pour courir devant lui. En d'autres termes, il faut donner à chacun selon son rang et sa valeur, ce qui nécessite un examen approfondi pour distinguer les uns des autres.

La Torah précise alors : « Tu ne fermeras pas ta main », car dans ce cas, les doigts ont tous l'air de même longueur. Au contraire, « ouvre-lui plutôt ta main », et tu verras bien que les doigts ne sont pas de longueur exacte – tu discerneras les différences entre pauvres.

Pour distinguer les uns des autres. La Torah précise alors : « Tu ne fermeras pas ta main », car dans ce cas, les doigts ont tous l'air de même longueur. Au contraire, « ouvre-lui plutôt ta main », et tu verras bien que les doigts ne sont pas de longueur exacte – tu discerneras les différences entre pauvres.



Une invitation à la Téchouva

Rav Mordéchaï Bismuth

Le mois d'Elloul est la période propice à la Téchouva. En effet, à quelques semaines de Roch Hachana, chacun d'entre nous se doit de faire un bilan personnel sur ses actes et comportements passés, afin d'aborder la nouvelle année sur de meilleures bases. Certes, la Téchouva se vit et s'applique au quotidien, toute l'année ! Mais Elloul est particulièrement propice, parce que nous approchons du jour de notre Jugement, Roch Hachana.

C'est pour cela qu'il est conseillé de procéder méthodiquement, en passant en revue tous nos actes passés. Gardons à l'esprit qu'il n'existe pas de « Téchouva Grande Vitesse » ; ce serait le meilleur moyen de dérailler. En cette période plus propice pour examiner sa conduite, on consacra plus de temps et d'attention dans l'étude de la Torah, dans l'accomplissement des Mitsvot et dans le perfectionnement de nos traits de caractère. **En quoi est-il plus propice ?** Le Rav Pinkus nous l'expliquons à travers la parabole suivante :

Une famille déménage dans une autre ville en quête d'un nouvel environnement, meilleur et plus saint. Bien entendu, ils font appel à une entreprise de déménagement qui prendra en charge l'opération avec son camion muni d'un élévateur. Après avoir fixé la date, l'entreprise demanda à la famille que tous les cartons soient prêts à cette date. La famille se mit donc à la tâche, et tria et emballa ses affaires, carton après carton. Il fallait préparer un maximum de cartons et démonter les meubles, car tout objet qui ne serait pas emporté le jour du déménagement par le camion devrait être pris ensuite sans aucune aide, au prix d'innombrables allers-retours.

Hakadoch Baroukh Hou nous offre une « entreprise de déménagement » pour partir vers un nouvel environnement, meilleur et plus saint. Les déménageurs nous aideront à nous déplacer et à nous élever. À nous d'être prêts, car une fois les déménageurs partis, tout sera beaucoup plus difficile...

Dans le livre de Amos (3;8), nous lisons le verset suivant : « Le lion rugit, qui n'aurait pas peur ? / אַרְיֵהוּ שָׁאֵג - מִי לֹא יִירָא ».

Le mot hébreu lion אַרְיֵהוּ forme les initiales de יוֹם רוֹחַ חַחַנָּה / Roch Hachana, וְיוֹם כִּיפּוּר / Yom Kippour, et הוֹשַׁעְנָה רַבָּא / Hochaâna Raba. Le verset demande donc : le lion (Elloul, Roch Hachana...) rugit, qui n'aurait pas peur ! De quel peur s'agit-il ? On peut comprendre que Roch Hachana éveille la crainte, car c'est le jour du jugement ; Yom Kippour aussi, car c'est la fin du jugement, ainsi que Hochaâna Raba qui est la signature finale du jugement. Mais en ce qui concerne Elloul, pourquoi avoir peur ? N'est il pas le mois de la clémence et de la miséricorde ?

Il faut savoir que ces jours-là, y compris tout le mois d'Elloul, sont des jours à double tranchant. En effet, comme ce sont des jours propices à la Téchouva et qu'une voie nous est ouverte pour progresser et fuir nos fautes, si nous restons inactifs, l'accusation contre nous sera plus forte.

Ainsi l'explique Rabénu Yona dans son œuvre « Chaarei Téchouva » : « L'un des bienfaits qu'a accordé Hachem à Ses créatures est celui de leur avoir préparé une voie leur permettant de s'élever au-dessus de l'abîme de leurs actes et de fuir le piège de leurs fautes, un chemin par lequel se préserver de la destruction et détourner de soi la colère divine... » Cette voie

est celle de la Téchouva

comme il est dit (Jérémie 3;22), « revenez enfants rebelles, Je guérirai vos égarements ». Rabénu Yona poursuit en affirmant que le châtiement du fauteur qui tarde à se repentir s'alourdit chaque jour. En effet, puisque que le fauteur est conscient d'être l'objet de la colère de D.ieu et connaît une voie de refuge, mais persiste dans son mauvais comportement, il montre qu'il ne craint pas la colère divine ! C'est pour cette raison que son cas s'aggrave de jour en jour. Pour exprimer cela, il rapporte cette parabole extraite du Midrach (Kohélet Rabba 7;15) : **une bande de malfaiteurs emprisonnés dans les prisons du roi** décidèrent de s'échapper en creusant un tunnel depuis leur cellule. Le grand jour arriva, et tous prirent la fuite par ce souterrain, sauf un qui décida de rester tranquillement dans sa cellule.

Le lendemain matin, le geôlier découvrit le tunnel et la fuite des détenus. Lorsqu'il vit le prisonnier seul dans la cellule, il se mit à le battre en lui criant : « **Sot que tu es ! Le tunnel est devant toi, pourquoi ne t'es-tu pas enfui ?** » D.ieu nous préserve de penser qu'on encourage le prisonnier à s'évader... Mais une question se pose tout de même : **en ne s'évadant pas, ce brave homme désirait ne pas causer de tort au roi, aussi c'est une récompense qu'il aurait du recevoir plutôt que des coups !**

Au contraire ! En restant dans sa cellule, il a montré que le châtiement royal n'était pas si terrible que cela et qu'il préférerait rester dans sa cellule...

Ainsi en est-il pour quiconque ne se repent pas, qui n'emprunte pas le tunnel creusé par Hakadoch Baroukh Hou Lui-même ! Car Hachem désire notre retour comme nous le disons dans les séli'hot : « Car Ta main droite est tendue pour recevoir les repentis - כִּי-יְמִינְךָ-פְּשׁוּתָהּ-לְקַבֵּל-שׁוֹבִים ». Ne pas faire Téchouva est donc une preuve de mépris envers le cadeau du Tout-Puissant !

Nous comprenons mieux à présent pourquoi il faut trembler en ces jours « redoutables » : durant 40 jours, le tunnel ouvrant vers la voie de la vie est devant nous, gardons-nous de nous endormir !

La Téchouva est un élixir de vie offert par D.ieu Lui-même, et pas un effort ingrat imposé par les rabbins. La Téchouva nous offre la vie ; pourquoi se la refuser ?

Lorsqu'un médecin nous prescrit un médicament, il prend en compte notre âge, notre poids, nos allergies et notre état de santé. Au moment d'avaler le cachet, nous avons entièrement confiance en notre médecin, car nous savons pertinemment que grâce à ses études et sa sagesse, son choix est le bon. Si nous pouvons faire confiance à un être humain pour avaler des cachets, nous pouvons de toute évidence faire confiance au Maître du monde !

